

M. le vice-président: Certains députés ont dit non.

M. Woolliams: Monsieur le président, je suis heureux de voir le député de Calgary-Sud dans sa nouvelle fonction. Je n'avais pas l'intention de le mentionner car nous avons des députés de Calgary, et de temps en temps il y en a de Calgary-Sud qui, comme dit Tennyson, viennent et s'en vont. C'est l'un des fardeaux qu'il lui faudra porter aux prochaines élections.

Je manquerais à mes devoirs si je n'indiquais pas dès le début que ce qui s'est produit en réalité, et je pensais que cela se produirait, c'est que nous avons reçu un bill compliqué et volumineux de 707 pages et presque 100 amendements. Pour étudier la question d'une façon valable, il aurait fallu nous soumettre ces amendements il y a quelques jours ou quelques semaines à titre de courtoisie. Le gouvernement devait les avoir reçus.

Je dis au député de Calgary-Sud que lorsque son parti se trouvait dans l'opposition, si nous avions cherché à faire la même chose avec un seul amendement, le parti libéral ne l'aurait pas permis. Il y avait des gens très astucieux dans l'opposition. Je l'ai toujours reconnu. Ils étaient maîtres en matière d'obstruction et de procédure. Ce débat ne se serait pas poursuivi. Si j'en avais le temps, j'essaierais de convaincre les gens réunis ici aujourd'hui que ce débat ne devrait pas continuer cet après-midi. Il révèle en fait l'arrogance du gouvernement qui pense: «Ce que l'opposition dit n'a pas d'importance; nous allons lui laisser faire des petits discours lors de l'ouverture du débat sur le premier article du bill.» Le député de Calgary-Sud est ici depuis la modification du Règlement. Il ne sait pas à quoi rime le comité plénier de la Chambre. Il a dit: «Laissons-les faire de jolis petits discours.»

Je manquerais à mes devoirs si je ne portais pas à l'attention de la Chambre et du pays que cette mesure va être expédiée. J'ai lu l'éditorial de l'*Ottawa Citizen*, journal qui est généralement très aimable à l'égard du gouvernement. Il est intitulé «Speed Action on the Tax Bill». Je pense que le gouvernement a donné des consignes à l'éditeur. Quel que soit le contenu de ce bill fiscal, le gouvernement va l'expédier. Il veut que tout cela soit fait à toute vitesse sans trop de réflexion.

J'ose faire une prédiction. Lorsque le député de Calgary-Sud ou d'autres députés ministériels exerceront de nouveau la profession d'avocat ou de comptable, ils se rendront compte que ce que l'on est en train d'expédier aujourd'hui, c'est une monstruosité juridique. C'est là l'opinion de l'Association canadienne du barreau. Je ne me suis jamais considéré comme un expert fiscal. Je ne pense pas qu'il y ait de tels experts à la Chambre. Mais les véritables experts fiscaux ont dit qu'il s'agissait là d'une mesure très complexe. Peut-être Browning a-t-il fait un bon résumé de la situation le jour où on l'interrogeait sur le sens d'un de ses poèmes. Après l'avoir examiné, il répondit: «Lorsque j'ai écrit ce poème, il n'y avait que Dieu et moi qui le comprenions. Y réfléchissant maintenant après des mois, je pense que Dieu seul le comprend.» C'est sans doute également valable pour nos débats actuels.

Je veux m'attaquer maintenant à un sujet qui me touche directement, celui des relations fédérales-provinciales dans la mesure où elles concernent le projet de loi à l'étude. Ce document est énorme. J'ignore ce que renferment les quelque 100 amendements proposés. Si l'on faisait passer un examen au ministre et à son secrétaire parlementaire, ils y échoueraient, malgré leur brillante intelligence. Je suis heureux de constater la présence d'un

fonctionnaire du ministère qui pourra peut-être nous donner les éclaircissements voulus.

En ce qui concerne les provinces, les gains accumulés sur les avoirs en capitaux seront imposables au décès. L'impôt fédéral sur les biens transmis par décès et sur les dons sera aboli le 31 décembre 1971 afin d'éviter la double imposition de tels gains. Les donations entre époux ne seront pas assujetties à l'impôt. L'époux survivant acquerra les avoirs du prédécédé au prix original d'acquisition. L'impôt est dû seulement lorsque l'époux héritier vend ou transfère l'avoir par don ou legs. Les dons directs ou de fiducie effectués entre époux, seront exonérés d'impôt.

La décision du gouvernement fédéral d'abolir totalement, le 31 décembre 1971, l'impôt sur les biens transmis par décès et sur les dons a été fortement critiquée, non pas parce que les provinces s'opposent à l'abolition de l'impôt sur les biens transmis par décès, mais à cause de la façon de procéder. On l'a fortement critiquée comme étant une manifestation d'irresponsabilité et d'injustice envers les provinces, un danger que court l'imposition ordonnée au Canada et une autre mesure en faveur des privilégiés et au détriment des Canadiens à revenu moyen.

Que veut dire cette proposition? Je viens de l'Alberta qui avait conclu avec le gouvernement fédéral un accord en vertu duquel 75 p. 100 de l'impôt sur les biens transmis par décès devaient être reversés au Trésor provincial. Nous avons la loi sur la répétition de l'impôt sur les biens transmis par décès. L'ancien gouvernement de l'Alberta a fait adopter une loi provinciale voulant que cet argent soit reversé à la succession de façon que les héritiers en profitent. Il était réconfortant d'entendre le député de Regina-Est parler de l'économie. On l'a fait en Alberta pour une raison. C'était pour aider à mettre le capital canadien entre les mains de Canadiens, tout particulièrement les gens de l'Alberta. Ce n'était pas pour aider les riches, les classes moyennes ou pour voler les pauvres, mais pour créer un syndicat de capital de façon à assurer une économie vigoureuse et le plein emploi à la province de l'Alberta. Je crois qu'aujourd'hui le taux de chômage est inférieur à 3 p. 100 dans cette province. On a dit, et je crois que c'est exact, que nous avions actuellement une des économies les plus actives. J'espère qu'il continuera d'en être ainsi même avec ce gouvernement.

J'ai entendu des professeurs chevronnés. Je ne sais trop comment ils peuvent être si catégoriques. Je sais ce qu'ils valaient à l'école. Ils se vantent d'être des professeurs d'université. Ils parlent d'investissements étrangers, bien que le sujet ne soit pas tellement d'actualité aujourd'hui. J'aurai quelque chose à dire à ce sujet dans mes dernières remarques.

Selon moi, l'énigme des investissements étrangers se situe au niveau des gens qui en parlent. Mes amis à ma gauche sont particulièrement loquaces sur ce point. Ils soutiennent que les Canadiens doivent investir dans leur propre économie. Le critique financier du Nouveau parti démocratique semble bien s'accorder avec l'autre parti socialiste du pays, les libéraux. Ils disent qu'ils prendront l'argent des Canadiens qui en ont à investir. Voilà l'énigme. Ils soutiennent que nous ne pouvons accepter d'investissements étrangers. Qu'arrivera-t-il dans l'Ouest du Canada? Les Prairies et toutes les autres parties du Canada se retrouveront dans le marasme. Voilà ce qui importe.

Je reviens à la suppression des impôts sur les gains de capital et sur les biens transmis par décès. La proposition